



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 15/06/2008 – 09:06:50

YAËL GOOSZ

Bonjour Louis SCHWEITZER.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

YAËL GOOSZ

Vous présidez la HALDE, la HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'EGALITE. Aujourd'hui, vous nous parlez des discriminations que vivent les personnes handicapées.

LOUIS SCHWEITZER

Oui, parce que l'état de santé et le handicap sont la deuxième raison, après l'origine, pour laquelle on saisit la HALDE. On a mis en place à la HALDE un comité d'entente qui rassemble les associations représentatives de personnes handicapées, pour faciliter un échange permanent, un travail en commun. Et ces associations aident les victimes à présenter des recours. C'est le cas de l'affaire dont je vais vous parler. C'est l'association des Paralysés de France qui a transmis à la HALDE la réclamation de Monsieur VALRAS (phon) qui est tétraplégique. Tétraplégique, ça veut dire qu'il est paralysé des bras et des jambes et qu'il se déplace donc en chaise roulante. Monsieur VALRAS voulait aller à Londres avec son épouse, et c'est là que les problèmes sont nés. Bien sûr quand il a pris son billet, ils ont signalé à la compagnie aérienne ce handicap et ils ont indiqué que Monsieur VALRAS se déplaçait en fauteuil roulant. Il fallait donc lui réserver une place dans un endroit accessible de l'avion pour pouvoir manœuvrer le fauteuil roulant et déplacer Monsieur VALRAS. La compagnie a assuré Monsieur VALRAS que tout se passait bien et qu'il y aurait une équipe sur place pour l'aider.

YAËL GOOSZ

Et pourtant, cette personne a rencontré des difficultés pour embarquer ?

LOUIS SCHWEITZER

Alors, à l'aller tout s'est bien passé, Monsieur VALRAS a bénéficié d'un embarquement prioritaire, il a eu l'aide nécessaire, il s'est bien installé. Au retour, la compagnie n'avait rien prévu. Et donc Monsieur VALRAS n'a pas pu s'embarquer avant les autres passagers. Quand il a embarqué, presque toutes les places étaient occupées, il n'y avait aucune place qui convienne à Monsieur VALRAS, il ne pouvait pas y accéder. Et l'hôtesse, au lieu d'essayer de résoudre les problèmes, a tout simplement indiqué au fond de l'appareil un siège tout à fait inaccessible, puis un autre siège tout aussi inadapté. Et comme le temps passait, le personnel a dit à Monsieur VALRAS et à son épouse de quitter l'appareil de façon à ce qu'on puisse décoller. Et ils ont été débarqués dans un aéroport étranger sans aucune forme d'assistance. On leur a dit après le débarquement : vous ne pourrez revenir que demain. Et on ne les a pas hébergés, on ne les a pas logés, on ne les a pas nourris, on n'a rien fait.

YAËL GOOSZ

Quels sont les recours possibles dans ces cas-là devant la HALDE ?



LOUIS SCHWEITZER

Alors Monsieur VALRAS a eu un bon réflexe, il a informé l'association des Paralysés de France qui a, elle-même, saisi la HALDE. Nous avons instruit le dossier, la compagnie a d'abord prétendu que Monsieur VALRAS s'était montré très agité, violent et même qu'il avait donné un coup de poing à l'hôtesse de l'air. La HALDE a quand même relevé que, étant paralysé des 4 membres, il ne pouvait pas donner de coup de poing. Et la compagnie a reconnu que ce n'était pas vrai, elle a prétendu qu'elle s'était trompée dans la traduction. Bref ! De mauvaises excuses. A la fin des fins, la compagnie a accepté une médiation qui se traduira par une réparation au bénéfice de Monsieur VALRAS et de sa femme.

YAËL GOOSZ

Merci Louis SCHWEITZER. On vous retrouve dimanche prochain. D'ici là, vous pouvez contacter la HALDE à l'adresse suivante : 11 rue Saint-Georges dans le 9^{ème} arrondissement de Paris ou bien, téléphoner au 08.1000.5000.
09:09:56FIN{